

**SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 25^e jour de mars 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Gaétan Dufour, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{me} Julie Dufour, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absents : M^{me} Nathalie Ouellet et M. Jean-François Bélanger.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4441-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4442-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia ouvert :

- Gala des Mérites du français ;
- Motions de félicitations.

ADOPTÉ

CC-4443-03-08

4. **Approbation du procès-verbal du 11 mars 2008**

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 11 mars 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a pas de questions.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

M^{me} Doris Girard donne des informations sur la période officielle d'inscription.
Il y a des vérifications à effectuer avant de déterminer la clientèle exacte.

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P.**

9.1 **Liste de location d'équipement et des projets ajoutés**

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 26 février 2008 au 25 mars 2008 ainsi que celle de la location d'équipement ont été déposées pour information.

M. Michel Tremblay mentionne que M^{me} Claudie Gagnon, médaillée de bronze au Mondial des métiers, a été reçue par l'Assemblée nationale à Québec.

10. **Ressources humaines**

M. François Jeanrie mentionne que les plans d'effectifs sont en élaboration, suite à la période d'inscription officielle.

M. Serge Bergeron indique que, normalement, au prochain Conseil des commissaires, la nomination au poste de directeur des Services informatiques sera présentée.

11. Ressources financières

11.1 Tarification des frais de kilométrage au 1^{er} avril 2008

ATTENDU la variation du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU l'article 14.0 de la politique « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » qui stipule que la politique sera révisée trimestriellement au cours de l'année selon une planification préparée par les Services des ressources financières ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE l'annexe II de la politique « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » soit révisée à compter du 1^{er} avril 2008 selon la tarification suivante :

Tarification : de 0,43 \$ du kilomètre
de 0,52 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

11.2 Politique et directives de répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités – Article 275 de la LIP

ATTENDU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions de fonctionnement allouées par le ministre, y compris la subvention de péréquation le cas échéant, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placement de tout ou partie de ce produit, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement.

La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les

principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

ATTENDU la résolution CC-4406-02-08 du 12 février 2008 qui acceptait les modifications de la politique et des directives de répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités et la consultation du Comité de parents selon l'article 193, 9e alinéa de la Loi sur l'instruction publique :

Article 193, 9e alinéa :

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

...

9° les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;

...

Les membres du Comité de parents ont été consultés en date du 13 février 2008. Le sujet a été présenté par M. Jacques Martel, directeur des Services des ressources financières à la rencontre du 17 mars 2008.

Les commentaires du Comité de parents sont les suivants :

	Politique et Directives	Réponse
Politique :	Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités ;	Accepte
Directives :	Règles de financement des écoles ;	Accepte
	Budget de fonctionnement et d'investissements des centres ;	Accepte
	Budget de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire et des services administratifs ;	Accepte

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte, telles que déposées :

Politique : Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités ;

Directives : . Règles de financement des écoles ;
 . Budget de fonctionnement et d'investissements des centres ;
 . Budget de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire et des services administratifs ;
 . Budget de fonctionnement du Comité de parents ;
 . Budget de fonctionnement des Conseils d'établissement ;

. Budget de fonctionnement du Comité EHDA.

A D O P T É

11.3 Suivi budgétaire 2007-2008

M. Jacques Martel présente et commente le document « Budget ajusté 2007-2008 au 17 mars 2008 ».

M. Serge Bergeron répond aux diverses questions des commissaires.

M. Bernard Potvin demande des informations sur les modifications du système comptable des commissions scolaires.

M. Martel indique que les commissions scolaires doivent redresser leurs états financiers selon les PCGR (Principes comptables généralement reconnus). Cette demande a été émise par le MELS.

M. Martel indique également l'exigence de produire un état financier intérimaire trimestriellement.

12. Ressources matérielles

12.1 Appel d'offres public – Construction d'un Centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières – C.F.P. Dolbeau-Mistassini

ATTENDU qu'une demande d'allocation supplémentaire pour compléter le financement de la construction d'un centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières pour le C.F.P. Dolbeau-Mistassini a été faite auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 23 janvier 2008 ;

ATTENDU qu'une estimation des professionnels, à l'étape des plans et devis préliminaires, le coût du projet est maintenant estimé à 2 085 215 \$ au lieu de 1 257 598 \$ prévu initialement ;

ATTENDU que la participation actuelle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est de 600 000 \$ et qu'un montant maximal de 500 000 \$ doit y être ajouté afin de combler une partie de la hausse des coûts ;

ATTENDU que la conformité du projet sera validée lors de la demande d'avis et que les besoins de financement additionnel seront évalués, s'il y a lieu, à l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a demandé et reçu l'autorisation de modifier l'exigence relative à la norme ISO dans le cadre dudit projet ci-haut mentionné ;

ATTENDU qu'un projet de règlement sur les contrats de constructions des organismes publics a été publié à la Gazette officielle du Québec le 12 décembre 2007 modifiant, éventuellement, l'exigence liée à la norme ISO permettant à tout entrepreneur de présenter une soumission accordant une marge préférentielle d'au plus 5% à celui qui est titulaire d'un certificat d'enregistrement attestant sa conformité à la norme ISO 9001 : 2000 ;

ATTENDU que la demande va dans le sens de la nouvelle orientation proposée en consultation par le gouvernement du Québec pour les contrats de construction et que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorise la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets à procéder de cette façon dans le projet cité ci-dessus ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

CC-4446-03-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise les professionnels au dossier à aller en appel d'offres avec la mention que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes ;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets se réserve le droit d'accorder une marge préférentielle d'au plus 5% à celui qui est titulaire d'un certificat d'enregistrement attestant sa conformité à la norme ISO 9001 : 2000.

ADOPTÉ

M. Rémi Rousseau demande des informations sur le dossier « Dénéigement de toitures ».

M. Jacques Martel donne des explications sur le déroulement de cette activité. Il y a un estimé de 50 000 \$ pour ce dossier.

13. Direction générale et Secrétariat général

13.1 Protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et des régions

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être signé entre la ministre des Affaires municipales et des régions et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, en ce qui concerne la subvention maximale de 10 000 \$ pour le Centre de jour en toxicomanie pour les jeunes vivant une problématique de consommation nuisant à leur apprentissage comme alternative à la suspension scolaire ;

En conséquence,

CC-4447-03-08

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et des régions ;

QUE M. Serge Bergeron soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

13.2 Candidature pour les commissions du Conseil supérieur de l'éducation

M. Rémi Rousseau présente la demande du Conseil supérieur de l'Éducation pour combler des sièges aux diverses commissions.

Il n'y aura aucune candidature de soumission au Conseil supérieur de l'Éducation.

13.3 Gala des Mérites du français

M. Serge Bergeron mentionne sa participation, le mercredi 19 mars dernier, au Gala des Mérites du français qui se tenait à Montréal.

La commission scolaire était finaliste dans la catégorie « Grande entreprise, 1000 employés et plus » avec Hydro-Québec (la gagnante) et la Commission scolaire Pierre-Neveu.

M. Bergeron mentionne sa fierté à voir la commission scolaire figurer parmi les finalistes à ce Gala.

M. Bergeron félicite les cadres de services et tout le personnel qui ont collaboré à ce dossier.

13.4 Motions de félicitations

CC-4448-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement :

QU'une motion de félicitations soit transmise aux élèves de la Classe 503 de l'école Sacré-Cœur pour la présentation de leur spectacle baptisé « Découverte » et portant sur le thème du cirque.

A D O P T É

CC-4449-03-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QU'une motion de félicitations soit transmise aux participants du groupe « La Gang allumée » qui prendront part à un enregistrement d'une émission de Music Plus à la Polyvalente de Normandin, suite à leur participation au concours « Allume ton artiste », sous le concept « Le banquier en santé ».

L'objectif du Groupe est de promouvoir une vie sans tabac et de saines habitudes de vie.

A D O P T É

M. Alain Leclerc mentionne que la Ville de Roberval a été retenue dans les finalistes du concours Kraft Hockeyville 2008.

Le soutien de la Communauté est souhaité pour favoriser la nomination de Roberval. Un message concernant cette activité sera expédié au personnel de la commission scolaire.

14. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport comportant les activités du directeur général est intégré au journal La P'tite ardoise, édition du 14 mars 2008.

15. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Julie Dufour indique la participation de M. Jacques Martel à la dernière rencontre.

On rappelle le Colloque régional 2008 de l'Association des Comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

16. **Période de questions accordée aux commissaires**

M^{me} Annie Côté a participé à une rencontre du Conseil d'administration des Grands Jardins de Normandin.

Un projet sera mis en place pour faire participer des élèves en arts de notre commission scolaire.

M. Serge Bergeron agira comme personne-ressource pour établir un lien entre les Grands Jardins de Normandin et les élèves.

17. **Revue de presse**

La revue de presse couvrant les activités de la commission scolaire pour la période de la mi-février jusqu'à la mi-mars 2008 a été déposée.

18. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 8 avril 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien.

19. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉ

CC-4450-03-08

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)